



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Membres en exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 15

L'an deux mil vingt six, le quatre mai à dix-neuf heures, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Groisy s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe SIBILLE, Président du CCAS.

Date de convocation : 28 avril 2026

Etaient présents : Laurie BERTHOD, Michel CARTIGNY, Nathalie CHAPPET, Martine CONVERS, Anaïs DURET, Claudie FIORINA, Virginie FOURNIER-LANGLAIS, Chantal HENRY, Hélène ISNARD-SCOHYERS, Caroline LAMOUILLE, Annie MOUTHON, Christophe SIBILLE, Jean SOUSSEAU

Etaient absentes et excusées : Fabienne ALTER, Fabienne BUET

Pouvoirs : 2

Fabienne ALTER donne procuration à Caroline LAMOUILLE.

Fabienne BUET donne procuration à Jean SOUSSEAU.

Quorum : 8

Secrétaire de séance : Madame Caroline LAMOUILLE

N°2026-06 – DELEGATION DE POUVOIRS AU PRESIDENT DU CCAS ET A LA VICE-PRESIDENTE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Afin de faciliter le fonctionnement quotidien et la gestion du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et pour garantir la continuité de son action, il est proposé au Conseil d'Administration de donner délégation de pouvoir au Président ou à la Vice-Présidente pour prendre la décision.

Les décisions prises par délégation conformément à l'article R123-22 du Code de l'action sociale et des familles feront l'objet d'une information à chaque réunion du CCAS.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne délégation de pouvoirs au Président ou à la Vice-Présidente, dans les matières suivantes, pour la durée de son mandat :

(1° Attribution des prestations d'aide sociale locale (secours) dans des conditions définies par le Conseil d'Administration,

(8° Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L.264-2.

La Secrétaire de séance,
Caroline LAMOUILLE



Le Président,
Christophe SIBILLE

Acte certifié exécutoire :

Télétransmis en Préfecture le : 12/05/2026

Publié le : 12/05/2026

Le Président,
Christophe SIBILLE